COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2018 (Article L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Compte rendu des décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation générale Attribution des marchés à procédure adaptée :

Numéro	Fournisseur ou	Objet marché	Montant	Montant	Date
arrêté	prestataire		HT	TTC	décision
2018-09	SARL JOUBERT	Réhabilitation	45 854,20€	55 025,04€	27 11 2018
	CHATELLERAULT	chauffage			
		église. Lot			
		électricité.			

➢ <u>VIE ASSOCIATIVE</u>

- 1°) Le Conseil municipal décide d'accorder une subvention de 1 080€ à l'OMSFEL pour la mise à disposition de personnel dans le cadre du Projet Educatif Territorial (PEdT) pour le second semestre 2018.
- 2°) Le Conseil Municipal a pris acte du bilan financier des mises à disposition des agents communaux au profit des associations locales (année scolaire 2017/2018) pour un montant total de 40 416.54€.
- 3°) Le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 3 000€ au Territoire Auxances et Clain Handball dans le cadre du maintien à son niveau de l'année passée et pour faire face à des dépenses supplémentaires.

> AFFAIRES SOCIALES

4°) Le Conseil Municipal décide d'adopter les tarifs 2019 des concessions dans les cimetières et des prestations funéraires de la manière suivante :

Concessions en pleine terre	Simple (2m ²)	Double (4m ²)	
Cinquantenaires	329€	658€	
Trentenaires	168€	334€	
Temporaires (10 ans)	68€	136€	

Columbarium (la case):

10 ans : **299€** 30 ans : **524€**

Caveau d'attente (par jour) 6.80€

Ouverture de case : 67€

Enfouissement des cendres dans le jardin du souvenir : 102€

Vacation funéraire : 25€

Plaque de colonne funéraire : 25€

CULTURE

- 5°) Le Conseil municipal décide de fixer à 15€, par an et par famille, le montant annuel de l'abonnement à la bibliothèque au titre de l'année 2018 (tarif identique depuis 2016).
- 6°) Le Conseil municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 250€ à l'association « le 40 Mars » pour l'organisation d'un marché d'hiver ainsi qu'une subvention de 80€ au titre de l'aide à la créationd'association.

➤ VOIRIE, RESEAUX ET URBANISME

- 7°) Le Conseil Municipal décide de renouveler le partenariat avec SOREGIES dans le cadre des illuminations de fin d'année et autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de mécénat à intervenir.
- 8°) Dans le cadre du dossier d'aménagement de la zone « la Péninguette » le Conseil municipal prend acte de la synthèse de la procédure de participation du public par voie électronique. Celle-ci peut être consultée à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.
- 9°) Le Conseil municipal approuve le dossier de création de la ZAC de la Péninguette et décide de créer une zone d'aménagement concerté ayant pour objet l'aménagement et l'équipement d'une zone d'habitat. Le programme global prévisionnel des constructions est le suivant :
 - . secteur Est, environ 270 logements dont environ 150 lots à bâtir et environ 90 logements locatifs sociaux,
 - . secteur Ouest, environ 40 logements dont environ 50 % de terrains à bâtir.
- 10°) Dans le cadre de la création de la ZAC de la Péninguette, le Conseil municipal décide d'engager la procédure de consultation préalablement à la signature d'une concession d'aménagement et de créer une commission spécifique chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues dans le cadre de la procédure de consultation. Les membres désignés sont les suivants :
 - -membres titulaires: Florence JARDIN, Daniel JUIN, Jacky CHAUVIN, Anne MONTAÑOLA, Patrice AUZANNEAU
 - -membres suppléants : Philippe GIRAUD Michel LHERAHOUX Agnès NOSSENT Jean-Marc MAZIÈRE Mireille GILLE
- 11°) Le Conseil municipal décide d'acquérir pour l'euro symbolique à la Société d'Equipement du Poitou les parcelles ZV 379, ZV 447 et ZV 617, situées ZAC de Saint Nicolas, pour une superficie totale de 3 679 m².

ECONOMIE

12°) Le Conseil municipal approuve l'avenant n°11 déterminant l'affectation du boni de l'opération sur la ZAC de Saint Nicolas.

> FINANCES ET FISCALITE

- 13°) Le Conseil Municipal adopte les tarifs 2019 de location des salles communales qui évoluent d'environ 2.2%.
- 14°) Le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 1 du budget 2018 qui s'équilibre à 188 091.35€ en section d'investissement.

- 15°) Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à mandater en section d'investissement avant le vote du budget 2019 dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018.
- 16°) Le Conseil municipal adopte le rapport de CLETC du 14 novembre 2018.

> BATIMENTS

- 17°) Le Conseil municipal donne son accord pour la réalisation de travaux de réhabilitation des installations de chauffage dans l'église et autorise Madame le Maire à demander une subvention au Conseil Départemental de la Vienne dans le cadre du dispositif ACTIV'. Le montant total des travaux s'élève à 59 369€ HT.
- 18°) Le Conseil municipal donne son accord pour réaliser la dernière tranche de travaux de réhabilitation à l'école de la République et pour l'aménagement de la salle d'activités à l'école élémentaire Robert Desnos. Il autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R) 2019 et auprès de la CAF. Le montant total des travaux s'élève à 201 500€ HT.

> RESSOURCES HUMAINES

- 19°) Le Conseil municipal prend acte de la modification du tableau des effectifs qui est actualisé de la façon suivante au 1^{er} février 2019 : Emploi supprimé : 1 poste du cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants (28/35ème) Catégorie B - Emploi créé : 1 poste du cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants (28/35ème) Catégorie A
- 20°) Dans le cadre du Plan de formation mutualisé, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention fixant les règles d'organisation des actions de formation avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.
- 21°) Le Conseil municipal décide de consacrer une enveloppe de 20% du budget formation au financement des actions du Compte Personnel de Formation (CPF)
- 22°) Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de services communs ingénierie juridique et financière avec Grand Poitiers Communauté urbaine.

➤ ADMINISTRATION GENERALE

23°) Le Conseil municipal émet un avis négatif pour les ouvertures dominicales des commerces de détail en 2019 et autorise 5 ouvertures dans l'année pour les concessions automobiles et motos.

Questions diverses

Néant

Fait à Migné-Auxances, le 20 décembre 2018

Le Maire, Florence JARDIN